



anaq-edu.org

Avec l'appui du projet Booster les Compétences  
pour l'employabilité des Jeunes



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION SUPÉRIEURE ET DE LA  
RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ANAQ

AUTORITÉ NATIONALE D'ASSURANCE QUALITÉ DANS  
L'ENSEIGNEMENT, LA FORMATION ET LA RECHERCHE



République de Guinée

Travail – Justice – Solidarité

# GUIDE D'AUTO EVALUATION

À l'attention des Établissements  
et des structures de recherche de Guinée



Avec l'appui du projet Booster les Compétences  
pour l'employabilité des Jeunes



## TABLE DES MATIÈRES

<b>3</b> Introduction	<b>3</b> III-1 Élaboration d'une planification de l'ensemble des étapes et des activités retenues
<b>3</b> Objectifs de l'auto-évaluation	<b>3</b> III-2 Collecte systématique et organisée de données qualitatives et quantitatives :
<b>3</b> II - préparation de l'auto-évaluation	<b>3</b> III-3 Exploitation, traitement et analyse des données et réponses aux standards du Référentiel utilisé
<b>3</b> II-1-Les outils	<b>3</b> III - 4 Rédaction du rapport et validation
<b>3</b> II-2- Le déclenchement	<b>3</b> IV - LES BONNES PRATIQUES
<b>3</b> II-3- Attribution des responsabilités	<b>3</b> CONCLUSION
<b>3</b> II-3-1- Responsabilités et rôles du comité de pilotage	
<b>3</b> II-3-2- La Cellule Interne d'Assurance qualité (CIAQ)	
<b>3</b> II-3-3-Les autorités	
<b>3</b> II-4- Sensibilisation et engagement des acteurs	
<b>3</b> III-Réalisation et méthodologie de l'auto-évaluation	

## INTRODUCTION

L'auto-évaluation est un exercice de responsabilité de l'établissement, de la structure de recherche ou du programme qui doit en prendre la décision et en définir les objectifs et les finalités. L'établissement, la structure de recherche ou le programme a la responsabilité de sa réalisation et de l'exploitation du rapport qui en est issu en vue d'élaborer un plan de remédiation.

L'auto-évaluation rentre ainsi dans le cadre de l'Assurance Qualité Interne (AQI) et prépare aussi l'Assurance Qualité Externe (AQE), c'est-à-dire l'évaluation externe par l'Autorité Nationale d'Assurance Qualité dans l'Enseignement, la Formation et la Recherche (ANAQ) de Guinée.

Elle s'appuie enfin sur une structure, la cellule, et sur un dispositif interne d'assurance qualité, s'ils existent, et/ou sur des pratiques et traditions institutionnelles qui permettent d'élaborer les outils, de définir les activités et les responsabilités et d'assurer et de suivre sa réalisation..

## I- OBJECTIFS DE L'AUTO-EVALUATION

C'est essentiellement un regard critique sur l'institution ou sur le programme qui permet de mieux connaître son fonctionnement, ses forces et ses faiblesses à partir d'une démarche technique objective ;

**Double finalité de l'auto-évaluation :**

- 1: Permettre à l'institution et au programme d'être dans une démarche de maintien, de garantie ou d'amélioration de la qualité ;
- 2: Préparer l'accréditation, si la procédure se poursuit avec l'intervention d'une structure externe qui est l'Autorité Nationale d'Assurance Qualité dans l'Enseignement, la Formation et la Recherche (ANAQ) de Guinée.

**L'auto-évaluation a, entre autres objectifs, les visées essentielles suivantes :**

- Effectuer un examen autocritique des prestations de l'établissement, de la structure de recherche ou du programme, en matière d'enseignement et/ou de recherche ;
- Initier un processus d'amélioration de la qualité en instaurant une dynamique de correction, de renforcement et d'innovation ;
- Adopter une stratégie de développement de la qualité de l'établissement, de la structure de recherche ou du programme ;
- Faire maîtriser par l'établissement, par la structure de recherche ou par le programme les procédures de mesure, de garantie et d'amélioration de la qualité ;
- Fournir une base à l'évaluation externe (pour habilitation, pour accréditation, etc.) et aux requêtes de financement, s'il y a lieu. Quelles qu'en soient les finalités visées par l'établissement, par la structure de recherche ou par le programme, le rapport d'auto-évaluation est un document de base de toutes les interventions externes : celle des experts externes de l'ANAQ ou celle d'un organisme bailleur de fonds.

## II- PREPARATION DE L'AUTO-EVALUATION

L'auto-évaluation se fait à partir d'outils techniques et selon des modalités qui attribuent à chaque acteur du processus des responsabilités et des rôles précis.

### II-1-LES OUTILS :

L'auto-évaluation se fonde essentiellement sur des outils qui sont : les référentiels de l'Autorité Nationale d'Assurance Qualité dans l'Enseignement, la

Formation et la Recherche (ANAQ) de Guinée, document principal, un guide, des questionnaires, des outils de planification et d'analyse classiques, comme l'analyse SWOT, la Roue de Deming, etc.

**Ces outils sont élaborés par :**

- L'établissement, la structure de recherche ou par le programme, dans le cadre de sa politique d'évaluation et selon son dispositif interne, ses missions et la finalité spécifique assignée à l'auto-évaluation ;
  - Un organisme de financement, comme l'UEMOA, la Banque Mondiale, l'UNESCO, le DAAD, etc. ;
  - Une agence nationale d'accréditation comme l'Autorité Nationale d'Assurance Qualité dans l'Enseignement, la Formation et la Recherche (ANAQ) de Guinée ou une structure académique internationale comme le CAMES.
- II-2- Le déclenchement :

L'auto-évaluation est lancée par l'établissement, par la structure de Recherche ou par le programme après une saisine par :

- L'ANAQ de Guinée, dans le cadre de ses évaluations externes pour l'habilitation et pour l'accréditation ;
- Un bailleur de fonds ou par un partenaire technique et financier à la suite d'une requête de financement classique ou compétitif.
- 

Dans le cadre de son dispositif interne d'assurance qualité et selon son plan stratégique, l'établissement, la structure de recherche ou le programme peut décider de faire son auto-évaluation et en déclencher le processus.

Quel que soit le cadre et les finalités de l'auto-évaluation, elle commence toujours par une décision formelle des autorités de l'établissement, de la structure de recherche ou des responsables du programme.

### II-3- ATTRIBUTION DES RESPONSABILITÉS :

Dans l'exercice de l'auto-évaluation, des responsabilités sont conférées à chacun des acteurs principaux que sont : le comité de pilotage, la Cellule Interne d'Assurance Qualité (CIAQ) et les autorités de l'établissement, de la structure de recherche ou du programme.

#### II-3-1- RESPONSABILITÉS ET RÔLES DU COMITÉ DE PILOTAGE :

Un comité de pilotage de tout le processus d'auto-évaluation est mis en place par les responsables. Il est différent de la cellule interne, qui ne peut pas gérer l'auto-évaluation directement, étant en partie responsable de la qualité au

sein de l'établissement, de la structure de recherche ou du programme, elle serait juge et partie. Le comité de pilotage constitué gère tout le processus jusqu'au dépôt du rapport d'auto-évaluation.

La composition du comité de pilotage est variable selon le statut et la structure de l'établissement ou de la structure de recherche et selon les objectifs et les finalités spécifiques assignés à l'auto-évaluation. Il peut comporter 5 à 10 membres, représentatifs de toutes les parties prenantes : les enseignants et les chercheurs qui doivent être majoritaires, surtout pour l'auto-évaluation de programme d'enseignement ou de recherche, les responsables académiques, pédagogiques et administratifs, les Personnels Administratifs Techniques et de Service (PATS), les étudiants et deux représentants de la Cellule Interne d'Assurance Qualité (CIAQ).

Le président du comité de pilotage doit avoir certaines qualités humaines et professionnelles comme une expérience avérée, une connaissance de l'établissement, de la structure de recherche ou du programme.

Le comité est dissout à la fin de la procédure d'auto-évaluation, c'est-à-dire au dépôt d'un rapport recevable par l'ANAQ.

### **II-3-2- LA CELLULE INTERNE D'ASSURANCE QUALITÉ (CIAQ) :**

Etant responsable de la gestion du dispositif global de l'Assurance Qualité, elle appuie le processus et veille au respect des procédures et de la méthodologie. Etant un creuset d'expertise, elle peut jouer un rôle de conseiller technique au président du Comité et servir d'interface entre lui et les autorités.

La CIAQ désigne un ou deux représentants au comité de pilotage de l'auto-évaluation ; son ou ses représentants peuvent être responsables de la rédaction du rapport ou en appuyer la réalisation.

### **II-3-3-LES AUTORITÉS :**

Elles assurent la caution administrative, fournissent les moyens, valident et endossent le rapport. Elles doivent aussi garantir son exploitation par la cellule interne et par les structures impliquées.

Les autorités ont aussi la responsabilité de fournir les moyens de la mise en œuvre des recommandations issues de l'exploitation du rapport et d'en assurer le suivi.

Enfin, elles doivent rendre compte des résultats de l'auto-évaluation aux assemblées délibérantes de l'établissement ou de la structure de recherche.

## **II-4- SENSIBILISATION ET ENGAGEMENT DES ACTEURS :**

L'auto-évaluation requiert une bonne stratégie de sensibilisation et de communication, en amont et en aval du processus. C'est pourquoi, il faut transmettre à toutes les parties prenantes les documents relatifs à l'auto-évaluation.

Les objectifs et les finalités de l'auto-évaluation, ses modalités, ainsi que l'impact de ses résultats sur l'établissement, sur la structure de recherche ou sur le programme doivent être expliqués, compris et acceptés.

Il faut enfin sensibiliser les différentes parties prenantes du processus, enseignants, chercheurs, PATS, étudiants et partenaires techniques et financiers sur les enjeux et les bénéfices attendus. Et cela tout au long du processus d'auto-évaluation.

## **III-REALISATION ET METHODOLOGIE DE L'AUTO-EVALUATION**

Après la décision et la constitution du comité de pilotage, le cheminement suivant est suivi :

III-1- Elaboration d'une planification de l'ensemble des étapes et des activités retenues :

Fixer les délais, établir un plan détaillé avec indication claire des tâches, des responsabilités et des délais d'exécution. Une proposition de tableau de planification est jointe en annexe au présent guide ;

### **III-2- COLLECTE SYSTÉMATIQUE ET ORGANISÉE DE DONNÉES QUALITATIVES ET QUANTITATIVES**

**Identifier dans la planification, les responsables, les sources et la nature des données à collecter ;**

La collecte s'appuie sur :

- Un questionnaire pertinent, élaboré par le comité de pilotage à partir des outils (référentiels de l'ANAQ de Guinée) ou à partir d'objectifs définis par l'institution ;
- Un public cible (composantes, acteurs, partenaires, etc.) ;
- Un système d'information (précède l'auto-évaluation) et des indicateurs ;
- Des entrevues, des enquêtes ;
- Une revue documentaire (dont le plan stratégique, les sites web) ; etc.

### III-3- EXPLOITATION, TRAITEMENT ET ANALYSE DES DONNÉES ET RÉPONSES AUX STANDARDS DU RÉFÉRENTIEL UTILISÉ :

Ce travail permet de répondre aux standards, références, critères et points de références du référentiel de l'ANAQ ou aux indicateurs d'autres outils élaborés et dédiés à l'auto-évaluation. Cette phase, qui est la plus importante pour la qualité de l'auto-évaluation et pour la suite, doit être réalisée en conformité avec le référentiel utilisé, celui de l'Autorité Nationale d'Assurance Qualité dans l'Enseignement, la Formation et la Recherche (ANAQ) de Guinée. Les standards des différents domaines d'évaluation portent essentiellement sur les missions et les objectifs de l'établissement, de la structure de recherche ou du programme, sur sa stratégie et sa gouvernance, sur les infrastructures et les équipements, sur son organisation, sur les personnels et les étudiants, sur l'enseignement, la recherche et sur la gestion de l'assurance qualité interne. A ces domaines sont corrélés des standards, des critères et des documents de preuves, clairement indiqués dans les référentiels de l'ANAQ.

Ces éléments du référentiel aident l'établissement, la structure de recherche ou le programme de formation à recueillir l'information nécessaire à l'évaluation du niveau d'atteinte des standards et des critères.

Dans une perspective de développement de la qualité, l'établissement, ou la structure de recherche ou le programme peut déterminer d'autres standards ou critères, auxquels on pourra corréler des critères et des indicateurs à vérifier en fonction de cet objectif.

Dans le cadre de l'utilisation des référentiels de l'Autorité Nationale d'Assurance Qualité dans l'Enseignement, la Formation et la Recherche (ANAQ) de Guinée, l'établissement, la structure de recherche ou le programme peut demander, selon ses spécificités, que certains domaines ou standards soient ajoutés ou ne soient pas retenus dans l'auto-évaluation et l'évaluation externe.

### III-4- RÉDACTION DU RAPPORT ET VALIDATION :

Après l'exploitation, le traitement et l'analyse de toutes les données et les informations recueillies, le Comité de pilotage rédige et stabilise un pré-rapport qui doit être examiné et partagé dans le cadre d'une revue critique avec tous les membres, surtout si le pré-rapport a été endossé par un seul membre ou par un comité restreint.

Après intégrations des commentaires et observations issues de la revue critique, un rapport final est rédigé et validé par le Comité de pilotage. Ce rapport, une fois stabilisé et poli est transmis aux autorités et aux responsables

de l'établissement, de la structure de recherche ou du programme, qui le transmettent à l'Autorité Nationale d'Assurance Qualité dans l'Enseignement, la Formation et la Recherche (ANAQ) de Guinée.

La cellule interne prend le relais du Comité de pilotage dissous pour l'exploitation du rapport, pour la suite de la procédure et pour la mise en œuvre des recommandations. Ce qui demande l'élaboration et la validation d'un plan de remédiation par le Conseil de l'Institution.

## IV-LES BONNES PRATIQUES

**Des facteurs de succès de l'auto-évaluation, relevant des bonnes pratiques internationales, sont ainsi identifiés comme des exigences de sa réalisation:**

- 1 -** Le processus doit être bien planifié avec une liste de vérification des différentes phases et pour chaque étape : les acteurs concernés, les activités à réaliser, les échéances et les ressources nécessaires doivent être définies et communiquées ;
- 2 -** L'auto-évaluation ne devrait pas constituer une charge lourde pour l'institution ou pour le programme si elle a été intégrée et préparée dans les pratiques institutionnelles ;
- 3 -** Une auto-évaluation bien organisée et efficace devrait permettre de lier les activités avec la réalisation des domaines de la gestion stratégique de l'institution ou du programme (cf. Plan stratégique, objectifs et mise en œuvre du programme, etc.) ;
- 4 -** Un processus d'auto-évaluation bien menée a une perspective à la fois diagnostique et prospective : état des lieux des objectifs, analyse critique et amélioration dynamique, etc. ;
- 5 -** L'auto-évaluation est une affaire de l'institution et ou du programme, elle devrait donc impliquer le maximum d'acteurs et d'instances concernés par la réalisation des missions de l'institution ou du programme (même les partenaires externes) ;
- 6 -** L'auto-évaluation doit être, enfin, intégrée dans une démarche globale d'amélioration continue de la qualité de l'institution ou du programme.

## CONCLUSION

L'auto-évaluation est une activité diagnostique, analytique, critique et constructive, qui procède par une démarche participative, inclusive et responsable. C'est pourquoi elle appelle à une implication des différentes parties prenantes de la réalisation des missions de l'établissement, de la structure de recherche ou du programme, chacune selon ses responsabilités et ses attentes des étudiants aux employeurs. Elle est aussi un moment pour apprendre et pour comprendre comment l'institution ou le programme réalise ses missions et ses objectifs.

L'auto-évaluation doit permettre d'identifier objectivement les forces et les faiblesses de l'établissement, de la structure de recherche ou du programme. C'est pourquoi le rapport qui en découle constitue un outil fondamental pour améliorer la qualité.

Le rapport est surtout le document qui déclenche la procédure d'évaluation externe par l'Autorité Nationale d'Assurance Qualité dans l'Enseignement, la Formation et la Recherche (ANAQ) de Guinée. Il peut aussi être utilisé pour argumenter une requête de financement et pour réaliser un plan stratégique.

Enfin, l'auto-évaluation est par excellence, une pratique de bonne gouvernance interne, car elle aide les décideurs et les acteurs internes à assumer leurs responsabilités et à rendre compte de la qualité de leur établissement, de leur structure de recherche ou de leur programme d'étude et de formation.

# GUIDE POUR LA RÉDACTION DU RAPPORT D'AUTO-ÉVALUATION

## INTRODUCTION

Le rapport d'auto-évaluation est une pièce capitale de l'évaluation d'un programme car il permet à l'équipe d'experts de fonder son appréciation et constitue la base du plan d'action visant l'amélioration et le développement du programme. Le temps consacré à la rédaction de ce rapport est donc un moment privilégié pour réfléchir à la valeur et l'avenir du programme.

### **Le rapport d'autoévaluation du programme vise trois objectifs :**

- Bilan de l'état actuel du programme d'étude basé sur les résultats d'évaluation. Ce bilan inclut :
- Une description du profil du programme, des objectifs de qualification, de l'intégration du programme dans la structure de la faculté et de l'ensemble de l'établissement.
- Une documentation des processus et activités de gestion du programme et de leurs corrélations.
- Une collecte de données empiriques sur le programme qui permettent de tirer des conclusions logiques.
- Une comparaison de l'état actuel et de l'état nominal via une analyse SWOT de la réalisation des objectifs définis pour le programme.
- Sur la base de l'analyse SWOT, une déduction des modifications requises et des possibilités d'amélioration et de renforcement en fonction des objectifs définis pour le programme.

## PLAN DE REDACTION DU RAPPORT D'AUTO-ÉVALUATION

**Le rapport d'auto-évaluation doit comporter au minimum les rubriques suivantes :**

### **1. Page de présentation**

- Nom du programme évalué
- Noms des personnes ayant contribué à la rédaction
- Date

### **2. Table des matières**

- Un sommaire détaillé de votre auto-évaluation

### 3. Liste des acronymes, sigles et abréviations

Dans le but de faciliter la lecture du document, énumérer ici les acronymes, sigles et abréviations employés dans le texte.

### 4. Préambule

- Présentation du contexte de l'évaluation
- Rappel des objectifs spécifiques de l'évaluation (questions particulières à examiner)
- Nom du /de la responsable de l'évaluation du programme
- Constitution du comité d'auto-évaluation
- Brève description de la démarche d'auto-évaluation

### 5. Fiche descriptive du programme

Cette fiche devrait réunir les informations qui permettent d'identifier le programme et de connaître ses principales caractéristiques.

### 6. Appréciation des domaines de la qualité

Pour chaque domaine et standard de qualité, réaliser une analyse critique basée sur les critères d'évaluation établis et étayée par divers documents et données (inclus en annexe). Il s'agit de déterminer pour chaque standard s'il est considéré « atteint » ou « non atteint » et d'expliquer cette appréciation par une interprétation factuelle, dans un texte de longueur variable.

### 7. Bilan des forces, faiblesses, opportunités et menaces du programme

Cette section permet d'identifier les atouts du programme et les aspects qu'il peut améliorer, en tenant compte des conditions internes et externes (actuelles ou potentielles) de son développement.

Forces : atouts du programme et dimensions où la majorité des critères sont considérés atteints

Faiblesses : aspects à améliorer et dimensions où plusieurs critères restent à améliorer

Opportunités : facteurs externes pouvant contribuer au développement du programme

Menaces : facteurs externes pouvant nuire au développement du programme

### 8. Propositions pour le développement et l'amélioration du programme

Ces propositions devraient permettre au programme de tirer profit des opportunités et de répondre aux menaces identifiées. Elles devraient également refléter les objectifs généraux et spécifiques fixés lors de la séance d'introduction.

Les propositions précisent :

- les objectifs ciblés, par ordre de priorité ;
- les actions concrètes à entreprendre pour les atteindre ;
- les moyens et ressources nécessaires ;
- le (s) responsable (s) et
- les échéances prévues

**Ces informations peuvent être rassemblées dans un tableau.**

### 9. Annexes

La totalité des données brutes et des documents consultés est annexée.

Il est opportun de numériser les annexes, de les présenter dans l'ordre de leur mention dans le texte et de les accompagner d'une liste récapitulative.

Il peut également être judicieux d'utiliser un système de renvoi pour faciliter la lecture électronique.

Enfin, il est préférable que les documents servant à étayer plusieurs critères n'apparaissent qu'une seule fois, puis soient désignés par une référence.

Au-delà de la simple description, l'analyse critique est nécessaire. Le rapport d'auto-évaluation est un document à la fois synthétique et exhaustif. L'utilisation de tableaux et de renvois aux annexes peut s'avérer pertinente. Le style et la présentation du rapport (numérotation des sections, pagination, etc.) doivent être cohérents malgré la diversité des personnes impliquées dans la rédaction.

Le nombre de pages du document est laissé à la discrétion du comité de pilotage de l'auto-évaluation ; il variera selon la longueur des réponses fournies pour chacun des critères.

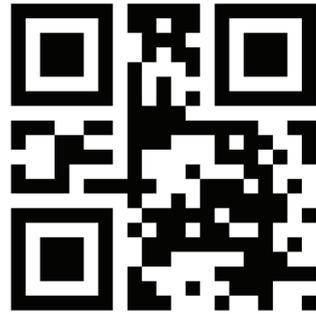
Le rapport d'auto-évaluation doit parvenir à l'ANAQ, par voie électronique et en format PDF, dans les ..... à compter du lancement de l'évaluation.

## FORMULAIRE DE RAPPORT D'AUTO-EVALUATION

Ce canevas intègre les domaines-clés associés à la qualité des programmes. Les critères d'évaluation ont été établis par analogie avec les standards minimaux du CAMES auxquels ont été rajouté des critères de l'ANAQ. Ils garantissent d'une part que l'auto-évaluation et l'évaluation externe d'un même programme reposent sur un référentiel commun et, d'autre part, que tous les programmes de formation sont évalués uniformément et objectivement, malgré l'hétérogénéité des personnes impliquées. Le comité de pilotage de l'auto-évaluation est invité à s'y référer le plus possible.

**Retrouvez le formulaire à  
imprimer au lien suivant**  
[anaq.gov.gn/formulaire](http://anaq.gov.gn/formulaire)

**ou en scannant le QR CODE**



Si les particularités du programme le justifient, le poids accordé à l'un ou l'autre des critères et standards peut être pondéré. Le comité de pilotage peut également décider d'ajouter des rubriques ou des informations estimées pertinentes.

Pour chaque standard, des sources de données visant à appuyer l'évaluation sont suggérées ; celles qui sont retenues par le comité de pilotage de l'auto-évaluation doivent être citées et comprises dans les annexes.

